

Séance du 21 janvier 2014 à 19 heures 00

Commune de Calamane – Salle des fêtes

Aujourd'hui, Mardi vingt et un janvier deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Calamane – Salle des fêtes

Etaient présents :

57 titulaires dont 1 possédant une procuration

19 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPOUX-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CALAMANE
CIEURAC
COURS
ESPERE
FRANCOULES
LAMAGDELAINE
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT

M. PLANTADE Thierry,
M. RAFFY Gilles,
M. MONCELON Alain,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
LAYBROS Serge, Mme LOOCK Martine, M. SIMON Michel, Mme
PIQUE Marie, M. MUNTE Serge, M. SAN JUAN Alain, M. VILLIEN
Christian, M. BASSET Jacky, Mme BOYER Noëlle, Mme MARTY
Lucienne, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Hélène, M.
QUERAUD Andréa, M. GRINFEDER Michel, M. BOUTET Serge, M.
DELPECH Bernard,
M. TILLOU José,
M. DUJOL J.-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
Mme LANES Bénédicte,
M. BOUYGUES Alain,
M. CHAUBARD Jacques,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. PICOT Vincent,
M. JARRY Daniel, M. THEIL Jacques,
M. PONS Maurice, M. VIGUIE Michel,
M. NOUAILLES Serge,
M. DELPON Michel, M. DOLLE Serge,
Mme SIMON Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. CHATAIN Thierry,
M. MERCEREAU Didier, M. BROUQUI Christian, M. LIAUZUN
Christian,
M. RAFFY Bernard,
M. AUSTRUY Bernard,
M. RIGAL Serge,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
Mme SOUBIROU Christiane, M. LAVAU Pascal,
M. DELMAS Eric,
M. HEE Gérard,

M. PARNAUDEAU Willy,
Mme MARMIESSE Yvette,
Mme LABROUSSE Maryse,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. FOURNIER Martine,
M. TEYSSEDOU Alain,
M. LAUR Gérard,
M. CORMANE J.-Pierre,
M. MURAT Jean-Pierre,
Mme SALANIE Jacqueline,
Mme ALLIET Lucette,

MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

M. LAFAGE Michel,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
Mme FRAYSSINET Danièle,
Mme BESOMBES Michèle,
M. DESTRUEL Jacques,
Mme ASNAR Ohria,
Mme PAUZIE Monique,

Etaient excusés ou absents :

16 titulaires – 24 suppléants

ARCAMBAL

Titulaires: M. CAZARD Christian, M. ANNES Jacques,

Suppléant : M. PRADAL José,

CAHORS

Titulaires: M. COUPY Daniel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Tit), Mme BERTHOUMIEUX Karine, M. BELOU Laurent, Mme LAGARDE Sandrine,

Suppléants : Mme LE QUENTREC Yannick, Mme. FAUBERT Françoise, M. DEPETRIS Sébastien, M. GUIRAL Lionel, M. TULET André,

CAILLAC

Suppléant : M. BRIS René,

CATUS

Suppléant : M. LION Edmond,

CRAYSSAC

Titulaires : M. CAZABONNE Christian, M. FOURNIER Christian,

Suppléant : M. JOUCLAS Guy,

DOUELLE

Titulaire : M. ROUSSELLE Jean-Louis,

Suppléante : Mme SOULAYRES Marie-Hélène,

ESPERE

Titulaire : M. PETIT Jean (procuration donnée à M. TEYSSEDOU Alain, Sup),

Suppléante : Mme VALETTE Roselyne,

FONTANES

Suppléante : Mme FAUGERE Josette,

GIGOUZAC

Suppléant : M. LASFARGUES Jean-Marie,

LABASTIDE DU VERT

Suppléant : M. CLARY Fabrice,

LABASTIDE-MARNHAC

Suppléant : M. FAGES Yves,

LAROQUE DES ARCS

Suppléant : M. THOMAS François,

LE MONTAT

Titulaire : M. GRAS Gérard,

MAXOU

Suppléant : M. COUDERC Jean-Pierre,

MERCUES

Titulaires : Mme BARREAU Claudine, M. MARTINEZ Sébastien,

PRADINES

Titulaires : Mme DUPPI Christine, M. CAVALIER J.-Luc,

Suppléants : M. MARTINEZ René, M. ROYER Jean-Marc,

SAINT DENIS CATUS

Suppléant : M. FIGEAC Philippe,

SAINT GERY

Suppléante : Mme PAHL Christiane,

SAINT MEDARD

Suppléant : M. RIALET Philippe,

SAINT PIERRE LAFEUILLE

Titulaire : M. GILBERT Joël,

TOUR DE FAURE

Suppléante : Mme BRUGIDOU Sylvie,

VERS

Suppléant : M. GILES Jérôme

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE RESSOURCES – MOYENS GENERAUX - Finances

Objet : Vote du taux de Versement – Transport (VT)

A été adopté à L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 21 janvier 2014

Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Nadège LAYRISSÉ
Service : Finances

Objet : Vote du taux de Versement – Transport (VT)

Mesdames, Messieurs,

Vu la loi n° 73-640 du 11 juillet 1973 modifiée autorisant certaines communes et établissements publics à instituer un versement destiné au financement des transports publics urbains ;

Vu les articles L2333-64 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, à l'exception des fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social, peuvent être assujetties au Versement - Transport (VT) lorsqu'elles emploient plus de 9 salariés.

L'assiette de la cotisation au VT est constituée de la totalité des salaires soumis à cotisations ou de la base forfaitaire lorsqu'elle est applicable.

Les arrêtés préfectoraux du 22 novembre 2012 et 18 octobre 2013 ont étendu le périmètre de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors à 39 communes. Le périmètre de Transports Urbain (PTU) est réglementairement celui du Grand Cahors.

Afin de financer le réseau de transports sur le territoire, j'ai l'honneur de proposer à notre assemblée conformément à l'annexe 1 ci-jointe :

- a- De maintenir le taux de VT à 0,60 % pour les communes de Cahors et Pradines ;
- b- De fixer, à compter du 1^{er} juillet 2014, le taux de VT à 0.60 % pour les 28 autres communes issues de la création de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors (fin de l'harmonisation sur 3 ans) ;
- c- De fixer le taux de VT à 0,20 % pour les communes « entrantes » depuis le 1^{er} janvier 2013, conformément à l'article L2333-67 du CGCT (1^{ère} année d'harmonisation qui se fait sur 3 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Envoyé en préfecture le 24/01/2014

Reçu en préfecture le 24/01/2014

Affiché le

31 JAN 2014

Annexe 1

Communes membres du Grand Cahors	RAPPEL Taux de VT au 1er janvier 2014	Taux de VT au 1er juillet 2014
Cahors	0.60%	0.60%
Pradines	0.60%	0.60%
Arcambal	0.40%	0.60%
Boissières	0.40%	0.60%
Caillac	0.40%	0.60%
Calamane	0.40%	0.60%
Catus	0.40%	0.60%
Cieurac	0.40%	0.60%
Crayssac	0.40%	0.60%
Espère	0.40%	0.60%
Fontanes	0.40%	0.60%
Francoulès	0.40%	0.60%
Gigouzac	0.40%	0.60%
Labastide-du-Vert	0.40%	0.60%
Labastide-Marnhac	0.40%	0.60%
Lamagdeleine	0.40%	0.60%
Laroque-des-Arcs	0.40%	0.60%
Le Montat	0.40%	0.60%
Les Junies	0.40%	0.60%
Lherm	0.40%	0.60%
Maxou	0.40%	0.60%
Mechmont	0.40%	0.60%
Mercuès	0.40%	0.60%
Montgesty	0.40%	0.60%
Nuzéjous	0.40%	0.60%
Pontcirq	0.40%	0.60%
Saint-Denis-Catus	0.40%	0.60%
Saint-Médard	0.40%	0.60%
Saint-Pierre-Lafeuille	0.40%	0.60%
Trespoux-Rassiels	0.40%	0.60%
Bouziès	0.00%	0.20%
Cabrerets	0.00%	0.20%
Cours	0.00%	0.20%
Douelle	0.00%	0.20%
Saint Cirq Lapopie	0.00%	0.20%
Saint Géry	0.00%	0.20%
Tour de Faure	0.00%	0.20%
Valroufie	0.00%	0.20%
Vers	0.00%	0.20%